



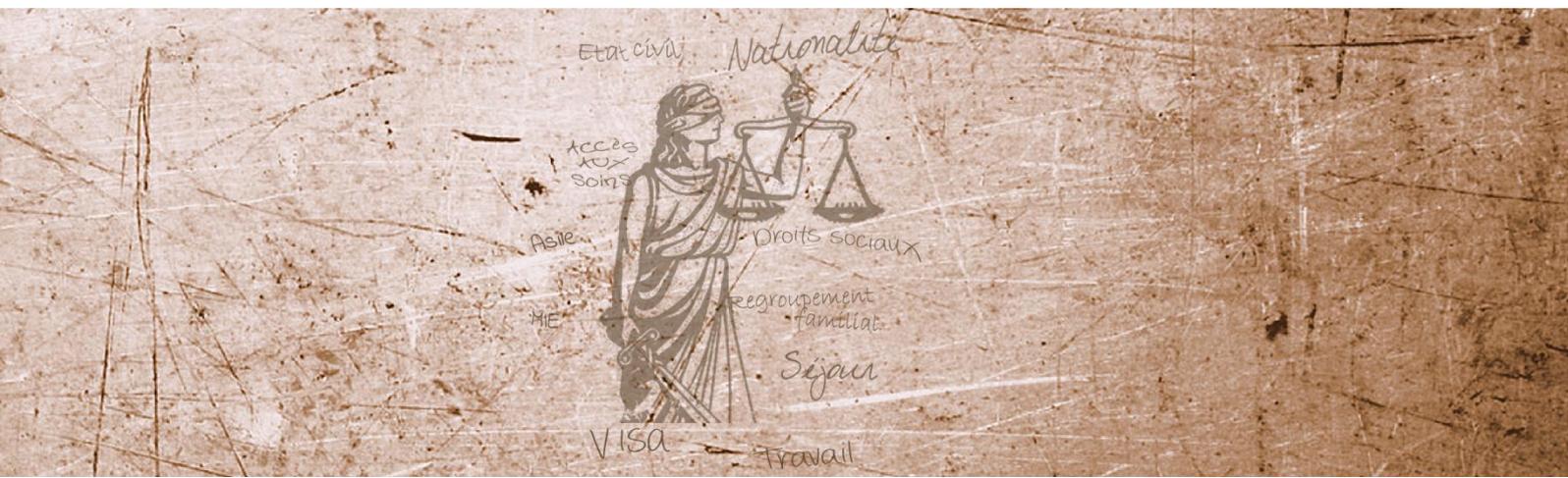
RÉSEAU DES **POINTS D'APPUI** ET D'**ACCÈS AUX DROITS**
DES **ÉTRANGER·ÈRE·S** DANS LES **BOUCHES-DU-RHÔNE**

Les 25 ans du réseau !

L'accès aux droits des personnes étrangères : quelle effectivité ?

Enjeux et perspectives

**Bilan de la rencontre du 11 octobre 2018
à Aix-en-Provence**



I. Discours d'ouverture

Annie Honnorat, présidente d'ESPACE, introduit la journée et les différents intervenant·e·s de la plénière.

Hanafi CHABI

Responsable de la mission régionale Politique de la Ville DRDJSCS

Les 25 ans du Réseau des PAADE dans les Bouches du Rhône

Je représente la DRDJSCS. Pourquoi la DRDJSCS ?

Tout simplement, c'est au niveau de ce service régional que transitent les financements Etat des PAADE.

Deux budgets y concourent, le Programme 104 «*intégration*» et le Programme 147 «*politique de la ville*».

Ces deux budgets sont issus de l'histoire institutionnelle et budgétaire du FAS et du FASILD. C'est à partir de 2005, avec la disparition du FASILD et la création de l'Acisé, que nous nous retrouvons avec ces deux programmes budgétaires.

Les PAADE ont traversé ces transformations institutionnelles. Elles ont survécu à ces transformations organisationnelles qui d'ailleurs se poursuivent avec la réforme territoriale de l'Etat en cours.

Les PAADE, au fil de son histoire, sont devenus des acteurs incontournables de l'accès aux droits des étrangers.

Puisque nous sommes réunis autour d'un anniversaire, le 25ème en l'occurrence, je voudrais dire à cet effet, que nous pouvons être fiers de ce parcours et de ce travail collectif pour les droits des étrangers.

Votre Réseau des points d'Appui et d'Accès aux Droits des Etrangers dans les Bouches du Rhône, n'est pas un réseau « hors sol ».

Les PAADE ne sont pas né « sous X ». Ils ont une date de naissance, un lieu de naissance et une filiation.

Ce n'est pas un réseau hors sol, car il a une histoire. L'histoire d'une rencontre entre la « commande publique » et l' « action associative ».

En 25 ans, le Réseau a droit au « droit du sol », (pour la boutade)

Le Réseau est né officiellement à Marseille, en 1993 à la faveur du lancement du Plan départemental d'Accueil (PDA) des Bouches du Rhône, encadré par une circulaire du Ministère des Affaires sociales et de l'intégration, à l'époque du ministère de Simone Weil.

Un Plan qui donne un cadre réglementaire, donc une reconnaissance officielle, aux Points d'Appui d'Accès aux Droits des personnes étrangères existants.

Ce Plan est d'une certaine manière une coproduction du partenariat « puissance publique et « secteur associatif ».

Jusqu'alors, les acteurs professionnels et militants ont alerté régulièrement les pouvoirs publics sur les obstacles d'accès aux droits, rencontrés par les étrangers.

- Une méconnaissance des droits et des obligations des personnes concernées
- Des agents maîtrisant peu le cadre législatif relatif aux étrangers
- Des situations de discriminations
- Des guichets associatifs ou commerciaux très peu professionnels (« marchands de papiers »)
- Des rapports de tensions entre certains agents et usagers.

Ces alertes ont conduit à ce Plan pour améliorer l'accueil et l'information des étrangers dans les services publics.

En 25 ans, les PAADE ont fait un gros travail de structuration et de professionnalisation. C'est ce qui fait sa force aujourd'hui, à en juger par votre présence et la diversité professionnelle des acteurs ici présents.

- Les PAADE ont réussi un ancrage dans les territoires de la politique de la ville
- Le Plan institutionnel de 1993 a donné naissance à un réseau de professionnels :
 - Par la création d'un réseau d'acteurs avec une animation de ce réseau et des structures ressources comme ESPACE, le Cade et le BRRJI
 - Par une stratégie de professionnalisation des acteurs dont les missions d'origine (informer, orienter et apporter une aide technique) ont été revues (accompagnement socio-juridique) d'où le cahier des charges revu et l'intitulé de " Point d'appui" à "Point d'appui et d'accès aux droits ".

Les PAADE sont une ressource au bénéfice non seulement des usagers mais aussi des professionnels du secteur public et du secteur associatif.

Les PAADE font partie du paysage de l'accès aux services publics des étrangers.

Les PAADE ont inscrit le droit comme le fondement et la boussole de l'intégration des étrangers.

- Car le droit comme valeur constitutionnelle protège.
- Car le droit comme institution intègre.

Vous allez aborder dans vos travaux la question de l'effectivité du droit, notion complexe mais combien fondamentale pour la conquête de nouveaux droits, c'est-à-dire la recherche d'une meilleure intégration des étrangers dans la communauté nationale.

Encore une fois, vous faites preuve de réactivité et d'approche innovante dans vos réflexions.

Belle journée et bon anniversaire.

Camille RACCAH
Chargée de mission Politique de la Ville CT1 – AMP Métropole

La CT 1 comprend les Villes de la Ciotat, Septèmes, Marignane, Marseille mais cette présentation concerne plutôt la ville de Marseille car il s'agit d'un point de vue historique et jusqu'en 2015, la PV est portée par la Ville de Marseille, via un GIP entre 2007 et 2016

A partir des documents Cadre que sont les Contrats de ville, on voit comment a été portée cette politique publique d'accès aux droits des étrangers. Politique publique qui, du point de vue de la collectivité (Ville puis Métropole), a toujours relevé de la Politique de la Ville et non du Droit commun :

Suite à la mise en place du plan départemental d'accueil en 1993, la Politique de la Ville soutient les points d'appui étrangers à partir de 2001/2002 avec l'objectif de professionnaliser et pérenniser les postes portés par les associations (poste en CDI).

Inscrit dans le Contrat de Ville 2000- 2006 : « Mise en place des points d'appui du Plan départemental d'accueil concernant l'accès aux droits des populations étrangères: le nombre de personnes concernées et l'ampleur des problèmes nécessitent sur certains territoires une fonction d'appui aux services publics. Des missions d'accueil, d'information et d'orientation des personnes sont confiées aux associations » (sur Marseille à « « fédés éduc pop.)»

2007-2014 : le contrat urbain de cohésion sociale affirme son intervention en terme d'accès aux droits, d'intégration et de lutte contre les exclusions : « les actions permettant l'accès aux droits administratifs et sociaux sont pleinement du ressort du CUCS . Elles devront être menées en cohérence avec une amélioration des conditions d'accueil dans les services publics et non s'y substituer ».

2015-2020 le nouveau contrat de ville est maintenant à l'échelle intercommunale. C'est un Contrat de Ville qui est construit dans une démarche intégrée et donc il n'y a plus d'axe clairement identifié sur l'accès aux droits mais une affirmation forte des enjeux d'accompagnement de la population étrangère et de l'accès aux droits en qui se fixe l'objectif « d'assurer la prise en charge des problématiques sociojuridiques des plus publics vulnérables » (dont font partie les étrangers)

Le travail de notre collectivité s'est fait et se fait avec une complémentarité forte avec les services de la DRDJSCS. La DRDJSCS a joué un rôle moteur et actif, en lien avec le cabinet du PDEC. Ce partenariat a permis le développement et le maintien des points d'appui et de la coordination du réseau qui a été confié, au niveau départemental, à l'association Espace.

Ensemble on a dû faire face à plusieurs périodes de restrictions budgétaires et c'est une politique publique qui reste fragile. On a assisté au retrait dès 2017 du Conseil Régional sur l'accès aux droits des étrangers et depuis 2018 sur toute la politique de la ville. La Politique de la Ville Métropole a compensé le retrait du CR sur l'accès aux droits en général et sur l'accès aux droits des étrangers en particulier car ceux sont, de notre point de vue, des enjeux prioritaires pour les habitants des QPV.

Actuellement le réseau des points d'appui et d'accès aux droits des étrangers (PAADE) sur Marseille est assuré par 5 porteurs, 7 salariés et qui assurent une vingtaine de permanences. Grace à leurs permanences de proximité et leur travail de maillage avec les acteurs institutionnels et associatifs des différents territoires, les points d'appui informent

les habitants sur leurs droits et les accompagnent dans les différentes démarches pour qu'ils puissent effectivement y accéder. En 2017 ils ont accompagné plus de 2500 personnes.

Le dispositif des PAADE s'inscrit dans un schéma global de l'accès aux droits qui se traduit par le soutien à diverses actions pour accompagner les habitants dans l'accès effectif à leurs droits. Ces actions assurent globalement trois fonctions :

L'information et l'orientation : accueil de proximité, information « en continu » (avec éventuelle réorientation), séances d'information collectives thématiques, permanences d'information individuelles, consultations juridiques.

L'aide aux démarches administratives du quotidien : appui technique et matériel à l'ensemble des démarches écrites et dématérialisées, médiation avec les services ou organismes visés (téléphonique ou physique).

L'accompagnement dans les démarches juridiques, amiables et/ou contentieuses

En complément de ces dispositifs, la Politique de la Ville a développé d'autres interventions, qui visent les conditions préalables de l'accès aux droits et permettent de renforcer la capacité d'action des habitants et leur autonomie face aux démarches : il s'agit **des ateliers sociolinguistiques** en direction des personnes maîtrisant mal le français, et **des ateliers d'inclusion numérique** permettant aux usagers de s'initier aux outils numériques, de réaliser leur démarches administratives et d'accéder aux e-services-clés pour l'insertion sociale et professionnelle.

II. Projection débat : Film « Sur les sentiers de l'intégration »

Projection du film réalisé par **Valérie Casalta** et **Jérôme Camil** de l'expérience du réseau des PAADE des Bouches-du-Rhône.

Ce film peut être visionné sur le site d'ESPACE page d'accueil /actualités (tout en bas) <http://espace.asso.fr/>.

Le film est suivi d'un échange avec la salle

III. Interventions en plénière

Marie-Josée BERNARDOT

**Ancienne cheffe du Bureau de l'intégration territoriale, sociale et culturelle
(DAAEN / Ministère de l'Intérieur)**

La présentation PowerPoint se trouve en annexe 1 « L'intégration : une politique publique en pointillés » sur L'évolution des politiques publiques d'intégration et la place des associations »

Elsa ALASSEUR

Juriste du pôle Droits fondamentaux des étrangers du Défenseur des Droits.

La présentation PowerPoint se trouve en annexe 2 « Les droits fondamentaux des étrangers en France - Le point de vue du Défenseur des droits »

Laurent BIELICKI

Chargé de mission Centre de Ressources Politique de la Ville PACA

La présentation PowerPoint se trouve en annexe 3 « L'effet quartier, une discrimination territoriale... »

IV. Temps de travail en atelier

Compte rendu de l'atelier 1

Le parcours d'intégration : Qu'en est-il aujourd'hui ?

Intervenant·e·es : Sophie DESCHARD (OFII); Mme BERNARDOT (ancienne responsable du bureau de l'intégration territoriale); Stéphane CONSOLO (PAADE).

1 - Une des interrogations principale émanant du questionnaire est: le manque d'information sur le CIR auprès de professionnels et des usagers.

Dans un premier temps Sophie DESCHARD nous a expliqué en détail ce qu'était le CIR, ce qui a permis de faire ressortir le manque d'informations concernant les délais de traitement et la date de convocation par l'OFII.

Le CIR se fait automatiquement entre la préfecture et l'OFII (à l'enregistrement de la demande). La préfecture à 1 à 2 mois pour transférer le dossier et l'OFII a 3 mois pour le traiter. Si au bout de 6 mois la personne n'a pas reçu de convocation de l'OFII, envoyer un mail à l'OFII (Stéphanie WEISS).

S.D: la préfecture ne donnant pas d'informations à l'utilisateur, S.D propose que la préfecture et l'OFII orientent les usagers vers les PAADE (l'OFII le fait déjà).

De plus l'OFII constate que de nombreux courriers leur sont retournés pour mauvaise adresse.

S. D. conseille aux usagers de bien mettre leurs noms sur les boîtes aux lettres.

Une participante lui souligne le fait que ces personnes vivent dans la précarité et déménagent souvent, ce qui pourrait expliquer les retours de courriers. Émane alors le problème du refus de domiciliation par la préfecture pour un dépôt de dossier.

S.D. propose qu'ESPACE fasse remonter cette problématique à la préfecture en s'appuyant sur la décision du défenseur des droits.

2 - Concernant les personnes non ressortissantes de l'UE conjoints de personnes UE

Ils n'ont pas droits au CIR mais ils peuvent demander un formulaire de CIR volontaire. Si la personne a un projet d'emploi, elle aura accès à l'offre linguistique de pôle emploi.

Quand le CIR est clôturé (il est valable un an) il est possible de le renouveler pour une année en expliquant les motifs.

3 - Concernant la garde des enfants quand la personne va suivre les cours de français

L'OFII a un nouveau cahier des charges dans lequel on demande aux organismes de formation de donner les possibilités de garde sur le secteur. Si cela est nécessaire, l'OFII peut reporter l'entrée en formation, le temps que la personne s'organise.

4- Informations

S.D nous informe qu'au premier trimestre 2019 le CIR va être modifié:

Le temps de formation va être doublé, il y aura 4 jours de formation civique et des rencontres avec les professionnels ex : logeurs

50h-200h et 400h de formation linguistique

Une prise en compte des personnes non scolarisées dans leur pays avec une orientation en alphabétisation de 600h.

Sophie DESCHARD préconise d'organiser des temps d'échange entre professionnels.

Compte rendu de l'atelier 2 Dysfonctionnement / Discrimination : quelle effectivité des droits fondamentaux des étrangers ?

Objectif de l'atelier : Tenter de dégager des pistes de méthodologie en regard des situations récurrentes recensées. Attention à ne pas tomber dans le travers des études de cas !

Intervenantes : Le pôle du Défenseur des Droits (Yolande ESKENAZI et Elsa LEVASSEUR) ; Suzanne GUEVREMONT (ESPACE) et Eve SALERNO (PAADE de Miramas).

Participant.e.s : 30 personnes

Déroulé de l'atelier

Introduction à l'atelier : Eve SALERNO

Exemple de pratique : L'expérience de recensement des dysfonctionnements/discriminations en PACA : Yolande et Suzanne

Réactions/échanges avec l'ensemble des participant.e.s

Séparation en deux groupes de travail : Elsa et Eve pour un groupe et Suzanne et Yolande pour l'autre groupe.

Déroulé commun aux deux groupes

1 - Retour sur les questionnaires : Synthèse des dysfonctionnements et des attendus des participant.e.s

Les dysfonctionnements/discriminations : Refus de guichet ; pratiques arbitraires de la préfecture (demande de pièces non réglementaires, renvoi d'une sous-préf à l'autre, informations contradictoires) mais concernent aussi d'autres administrations : CAF, Mairies, Caisses de retraite, Pôle Emploi, ...

Domaines particuliers cités à la marge : les étrangers en demande d'asile et les étrangers en détention.

Les attendus : Partage d'expériences ; Modalités de saisine collective Défenseur des Droits ; Connaître les dysfonctionnements récurrents et les procédures à mettre en place pour les contourner ; Avoir les arguments juridiques pour y faire face ; Obtenir des outils concrets ; Identifier les interlocuteurs que l'on pourrait mobiliser sur ces questions.

2 - Tour de table des participant.e.s

Chacun.e est invité.e à se présenter et à s'exprimer sur les constats remontés via les questionnaires : Sont-ils partagés ? OUI

3 - Trois types de dysfonctionnements/discriminations récurrents (synthèse des 2 groupes)

- Informations contradictoires des administrations (préf, CAF, Sécu principalement);
- Pratiques arbitraires ;
- Refus de guichet (préfecture principalement).

Les dysfonctionnements récurrents rencontrés par les participant.e.s :

- Impossibilité de faire valoir le droit au séjour et droits sociaux pour les étrangers en détention ;
- Exigence de passeport (étrangers malades) ;
- Refus de prise en charge, hébergement, scolarisation, ...pour les mineurs non accompagnés ;
- Difficulté d'ouverture d'un compte bancaire pour les étrangers sans titre de séjour ;
- Remise en cause systématique de l'authenticité des actes de naissance selon les pays d'origine (Comores, ..) ;
- Non délivrance du récépissé lors du dépôt de leur dossier pour les étrangers malades ;
- Impossibilité d'ouverture des droits sociaux pour les parents d'enfants entrés hors regroupement familial (refus accès à cantine scolaire sans une attestation de droits CAF) ;
- Difficulté à faire valoir le droit au séjour pour les étrangers de 16 à 18 ans (hors catégories Plein droit) ;
- Difficulté dans l'obtention d'un droit au séjour pour les femmes victimes de violences conjugales (refus fréquent de la police ou gendarmerie d'établir P.V de plainte) ;
- Exigence de bulletins de salaire d'au moins 3 mois pour l'obtention du titre de séjour au conjoint.e UE « Actif ».

4 - Les préconisations

- Se former à minima en droit des étrangers ;
- Elaborer des courriers-type selon les problématiques récurrentes ;
- Possibilité de saisine du Défenseur des Droits (soit via les délégué.e.s, soit directement en ligne ou par courrier) : saisine individuelle et/ou collective ;
- Envisager les contentieux de masse en référés ;

En termes d'outils utiles : information sur les différents centres de ressources (ESPACE, le Comede, le BRRJI, ...), les formations, le réseau des PAADE, les déléguées DDD, le site du

GISTI, le Rapport du DDD de 2016, les tableaux de recensement des dysfonctionnements et fiches juridiques d' ESPACE, etc. ...

Compte rendu de l'atelier 3 Identification et levée des freins à l'accès aux droits des étrangers

Déroulé de l'atelier (Nombre de participant.e.s : une trentaine)

Cet atelier a débuté par une présentation d'une expérience réalisée sur le territoire de Marseille par Emmaüs connect pour réduire la fracture numérique pour les personnes les plus en difficulté, dont les publics étrangers.

Les participants se sont ensuite divisés en deux groupes. L'exercice demandé aux participant.e.s consistait à extraire de ses pratiques professionnelles des expériences de freins à l'accès aux droits des étrangers.

A l'aide de la grille de repérage distribuée, décrire une situation où il/elle :

- a constaté un frein à l'accès aux droits d'un.e étranger.e
- identifié un manque ou ressenti un besoin spécifique pour solutionner la situation
- a mis en place une stratégie ou apporté une réponse
- a obtenu des résultats positifs / négatifs.

L'Expérience d'Emmaüs connect : présentation par Prudence Drochon

Emmaüs connect est une association qui existe depuis 2013 qui a pour mission de transmettre des savoirs numériques à chaque personne en difficultés car il y a une dématérialisation forte au niveau de l'administration (pôle emploi, CAF, préfecture...), et l'objectif de 2022 sera "zéro papier" en ce qui concerne cela.

Plus d'un tiers des français dit rencontrer des difficultés avec le numérique,

5 millions de personnes cumulent précarité sociale et précarité numérique et notre rôle est de faire du numérique un levier d'inclusion.

Les étrangers

Nous accompagnons des étrangers :

- sans statut
- en demande d'asile
- statut de réfugié

Tout type de profils de personnes étrangères.

On distingue le public sans papier avec un problème de continuité et un problème d'accès aux droit du public en demande d'asile ou en statut de réfugié avec des accès aux droits mais qui ont des gros freins sur cet accès aux droits à cause du numérique qui est un facteur d'exclusion avec les soucis de connexion et le problème de connaissance avec les démarches dématérialisés.

Nous existons non pas pour leur permettre d'accéder à un droit spécifique mais pour les aider à faire leurs demandes eux-mêmes et dans ce cadre-là, avec les démarches mise en place :

- Parcours d'initiation pour les débutants

- Et permanences connectées pour les moins débutants

On adapte nos cours aux personnes étrangères car ils ont souvent un problème linguistique.

Pour certaines compétences, comme la maîtrise de la langue, ce doit être une redirection vers des cours de FLE mais pour certaines compétences comme skype, facebook, gmail, whatsapp nous les accompagnons.

Pour ce public, le numérique reste un frein supplémentaire → en plus du frein linguistique, ce qui accumule des barrières pour la suite.

Ces personnes ont besoin d'une grande aide sur le numérique car il y a une dématérialisation forte mais ils ont aussi besoin d'une aide sur un grand nombre de problématiques.

Au-delà de ces barrières linguistiques, c'est accessible pour tout public.

Nous permettons, aux personnes en difficultés d'accéder à des offres de téléphonie ou d'internet mobile et du matériel (téléphone, ordinateur, webtrotteurs) à des tarifs solidaires.

La présentation PowerPoint se trouve en annexe 4 - Présentation EMMAUS Connect.

Travail en deux sous-groupes

Voici les éléments extraits des situations les plus relayées durant l'atelier :

- 1 – les freins les plus fréquemment évoqués comme freins à l'accès aux droits
- 2 – les pistes pouvant constituer des levées aux freins à l'accès aux droits

1) les points les plus fréquemment évoqués comme constituant des freins à l'accès aux droits

- méconnaissance des droits des étrangers: manque d'informations sur la réglementation applicable (trop souvent changeante), défaut d'accès aux formulaires requis pour une demande de titre de séjour (non accès aux conditions à remplir ou pièces à produire « localement » avant déplacement à la préfecture)
- difficultés de compréhension linguistiques réciproques: l'offre d'interprétariat et/ou de traduction est insuffisante et trop onéreuse pour les personnes étrangères sans revenu (notamment pour celles en situation irrégulière...)
- difficultés lors de la constitution et le dépôt du dossier de demande de titre de séjour à la préfecture : refus de guichet, rajout de pièces à produire...)
- difficultés liées à la dématérialisation de certaines démarches administratives : non accès à l'outil informatique (initiation à prévoir) ou au matériel informatique (lieux de mise à disposition gratuite à développer). Prévoir une initiation informatique compréhensible du public étranger (traduction ?).
- les victimes de violences (intrafamiliales, esclavage moderne, prostitution) ne sont pas suffisamment protégées contre des représailles des auteurs et/ou contre un refus de séjour préfectoral ne tenant pas compte de leur situation de victime (vécu comme une « violence administrative »).

- difficultés relatives à l'insertion socio- professionnelle: non reconnaissance des diplômes vécue comme une injustice, formations linguistiques insuffisantes. Manque ou non-accès au financement de certaines formations.
- Difficultés liées à l'absence d'accompagnement spécifique surtout en matière de droits sociaux de certaines catégories d'étranger.e.s: les personnes âgées, les personnes malades, les familles monoparentales, les personnes sans domicile fixe. Difficultés surtout en matière d'accès au logement, aux soins, à la scolarité, aux transports.

2) les pistes les plus fréquemment évoquées comme pouvant constituer des levées aux freins à l'accès aux droits :

- Mieux identifier et repérer les lieux d'informations spécialisés sur les droits des étrangers
- Repérer les structures ressources susceptibles d'apporter un accompagnement social, administratif et physique (auprès des administrations)
- Demander aux administrations la clarification des conditions à remplir par la production d'un formulaire « non personnalisable »
- Mettre en place un accompagnement fléché et sécurisé des personnes étrangères victimes de violences
- Améliorer le repérage des structures en capacité de proposer des formations linguistiques aux étranger.e.s
- Mieux communiquer sur les offres de formations au numérique (ex: action d'EMMAUS CONNECT ou maisons digitales Fondation Orange ...) et proposer un accompagnement accessible dans la langue parlée aux démarches numériques
- Restaurer le service social d'aide aux émigrants (SSAE) disparu lors de sa fusion avec l'OMI pour créer l'ANAEM puis l'OFII.
- Proposer un accompagnement spécifique à certaines catégories d'étranger.e.s en particulière difficulté ou situation d'exclusion (tenir compte de la cause de vulnérabilité pour atténuer les conditions exigées par le droit commun).

Pour information, voir ci-après l'outil distribué aux participant.e.s: GRILLE DE REPERAGE « FREINS ET LEVEE DES FREINS - ACCES AUX DROITS - DROITS DES ETRANGERS

Contexte et description de la situation	Problématique rencontrée	Manque ou besoin pour gérer cette situation	Stratégie mise en œuvre / réponse apportée	Résultats / observations	Retenu pour la restitution collégiale ?

Compte rendu de l'atelier 3 Mise en réseau et partenariat

Déroulé de l'atelier

Cet atelier a débuté par **une présentation d'une expérience de travail collaboratif sur l'accompagnement des femmes victimes de violences et du maintien de leurs droits**, par Françoise Creusevau (CIDFF phocéén), Charlotte Marini et Céline Kohler (PAADE de Marseille).

Ce qui est décrit : une méthodologie de travail partenarial par rapport au droit au séjour (accès ou maintien) d'une femme ayant subi des violences conjugales. « Nous avons retracé le parcours idéal des actions à mettre en œuvre avec les différents partenaires connectés, de la mise à l'abri à l'admission au séjour, laquelle permet l'ouverture ou le maintien de droits sociaux et familiaux (garde d'enfant par exemple) ».

Des échanges ont suivi pour savoir si de telles méthodes de travail pouvaient se reproduire et se systématiser et dans quelles conditions. Les personnes présentes étaient issues des associations/structures suivantes : le CIDFF, l'association Ancrage (apprentissage linguistique), la Fondation Abbé Pierre, la MJC Mapemonde de Briançon, des bénévoles du Collectif Agir d'Aix, le collectif Osez le féminisme, Médecins sans frontière, la PASS, le COMEDE, le Centre de Ressources sur la Politique de la Ville.

L'atelier a surtout permis d'identifier les freins ressentis à la mise en œuvre de partenariats : les participants ont pointé :

- les manques de financement et l'absence de volonté institutionnelle pour les soutenir, qui rend difficile des mises en œuvre plus concrètes et efficaces.
- Certains se sont interrogés sur le sens du travail "partenarial" tel que communiqué aujourd'hui par les institutions : a-t-on envie de résorber le malaise du travailleur social (faire autant avec moins) ou véritablement d'améliorer les politiques publiques?
- l'illisibilité des acteurs (le turn-over, la multiplicité, le bénévolat qui s'accroît),
- l'illisibilité des fonctionnements (qui entraîne les travers des réorientations, aussi vécues comme un malaise), le manque d'application des droits par les institutions tout simplement (préfecture, hébergement). De véritables partenariats ne peuvent se nourrir que d'une véritable coopération institutionnelle.

Parmi les besoins plus immédiats identifiés :

- un répertoire transmissible (ce qui souligne les difficultés d'actualisation d'un tel outil)
- une organisation par champ (à l'image du COMEDE, qui mêle des professionnels de manière large sur le champ médical)
- une coordination institutionnelle plus présente
- l'identification des réseaux locaux (notamment dans les zones hors Marseille, moins fournies)
- le besoin d'un accueil généralisé (CIMADE, COMEDE, PLANNING FAMILIAL) et pluridisciplinaire (juriste, médecin, bénévole, avocat, hébergeur)

Les idées intéressantes qui en sont sorties :

- mettre en place des comités techniques de coordination (thématique)
- Créer des réseaux thématiques (réseaux des femmes migrantes, partage des outils)
- Partager des méthodes d'accès au séjour (formations)
- Partager des diagnostics

V. EXPOSITION « La liberté venait du Sud » :

Exposition d'histoire, de photographies et de témoignages sur nos libérateurs, Provence, été 1944 réalisée par le groupe Marat.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avait rassemblé, sous ce titre fédérateur, l'ensemble des manifestations célébrant l'anniversaire du débarquement de Provence.

Un demi-million d'hommes et de femmes traversèrent la Méditerranée dans l'été 1944; près de la moitié d'entre eux venaient d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne. Ils furent nos libérateurs, chassant l'armée allemande de Provence en quinze jours puis en contribuant à la capitulation nazie, 9 mois plus tard.

Annexe 1
**« L'intégration : une politique publique en
pointillés »**

L'INTEGRATION : une politique publique en pointillés

25 ans du réseau des points d'accueil

11 Octobre 2018

Marie-José BERNARDOT

Chef du bureau de l'intégration territoriale ,
culturelle et sociale
(2007/2015 DPM/DAIC/DAAEN)

XX° siècle : un modèle français ?

- En 1931 2,8 millions d'étrangers en France (le pays du monde qui a le plus grand nombre d'étrangers)
- pas de politique d'accueil ni d'intégration : le « creuset français » (G Noiriel) c'est l'intégration par le travail et on renvoie les étrangers quand une crise économique arrive (années 30) ;
- Les 30 Glorieuses (1945/1975) : développement de l'immigration européenne et maghrébine

2 opérateurs importants

- ONI puis OMI créé en 1945 pour « importer » des travailleurs immigrés
- Fonds d'action sociale pour les travailleurs algériens -créé en 1958- puis élargi à tous les immigrés (1964)
- Ces établissements publics sous la tutelle de l'Etat vont « gérer » l'accueil des travailleurs immigrés puis de leur famille

Le tournant de 1974

- Fin des 30 Glorieuses : pétrole cher = crise économique = chômage (cap des 500 000 puis du million , etc)
- On essaie de renvoyer les immigrés chez eux (les Algériens surtout) //forte montée xénophobie
- On met fin à l'immigration de travail en instaurant des visas
- Fin de la libre circulation entre France et ex-colonies = installation des familles (regroupement familial)

1990/2005 : invention d'une politique publique d'intégration

- 1981/83 : liberté d'association pour les étrangers ; carte de séjour de 10 ans
- 1990 : contexte FN, Rocard Premier ministre : Haut Conseil Intégration ; SGI ; PRIPI, etc :
- 1997/2002 : timide relance PRIPI + lutte contre les discriminations (FASILD) ;
- 2002/2005 : relance politique intégration (3 CII / création du Contrat accueil et intégration)
- = Politique d'intégration discontinu // politique de la ville « concurrente » // maîtrise des flux migratoires objectif permanent

2005/ 2007 : mécano administratif chamboule tout

- Automne 2005 : révoltes/émeutes dans les quartiers sur médiatisées ;
- 2006 : réponse Etat = création ACSE par fusion du FASILD et de l'administration Politique de la Ville (DIV, SG-CIV) /objectif mieux coordonner les 2 politiques Intégration et Ville ;
- Résultats : la « greffe » ne prend pas ; le FASILD (300 agents, 500 ME) disparaît comme outil dédié aux sujets intégration, LCD

2007/2012 : grand chambardement

- 2007-2008 : création d'un Ministère Immigration-Intégration- Identité Nationale ; la Dir de la Population et des Migrations (Affaires sociales) disparaît;(grand mécano)
- 2009 : ACSE recentrée sur politique Ville ; le programme 104 (intégration) sera géré par la DAIC (MIIDS) : chaque ministère reprend ses billes , fin de la « coordination » ;
- //La DAIC poursuit les dispositifs d'intégration « sociaux » et en lance de nouveaux (OEP ; accès aux droits immigrés âgés)

Une politique d'accueil ?

- 2007 : le CAI devient obligatoire pour tous les étrangers primo-arrivants ; ouverture de la CNHI(à contre-temps...)
- **Un accueil insuffisant et injonctif** : Formation linguistique de 200H « prescrite » à 20% seulement des PA ; une formation civique (6H)pour la forme ; + CAI Famille + bilan professionnel
- // chasse aux mariages « gris »,durcissement incessant de la législation séjour et accueil

Bilan période 2007/2012

- Le terme intégration est devenu soit synonyme d'injonction soit synonyme d'échec
- Une politique d'accueil en trompe l'oeil avec des moyens financiers en baisse et de plus en plus ciblés sur les seuls étrangers PA; aucun CII porteurs de mobilisation politique interministérielle ; (le budget 104>100ME ; 1300 associations au lieu de 3000 en 1990)
- Fonds européen d'intégration 2007/2013
- Montée des questions identitaires dans le débat public

2012/2017

- Le gouv't de F Hollande valide et consolide l'organisation administrative : accueil, asile, intégration restent au ministère de l'Intérieur...+ quelques mesures libérales (directive étudiants étrangers) ;
- 2013 Rapports et évaluations diverses => polémiques et abandon de la politique d'intégration ; recentrage quasi exclusif sur l'accueil et l'asile ;
- Le SGII devient une Direction Générale des étrangers en France enracinée au M de l'Intérieur ; DAIC=>DAAEN

Bilan 2012/2017

- 2014 FEI=> FAMI (sujets asile, intégration ET maîtrise des flux migratoires fusionnés dans le même fonds européen) ;
- Le terme migrants (=arrivants) a remplacé immigrés dans l'action de l'Etat, de l'UE et dans le vocabulaire des assos et des media
- Loi du 16 mars 2016 : pour la 1° fois en France les titres de séjour sont liés juridiquement à la maîtrise linguistique (titre pluri-annuel=>A1;carte de résident=>A2 ; nationalité=>B1 oral)

Et maintenant ??

- 2017 /2018 : le M de l'Intérieur reste le pilote ; loi asile et immigration votée en Août 2018 malgré une forte mobilisation des associations ;quelques mesures positives (familles des mineurs étrangers) mais surtout durcissement de l'accueil des DA+ à Mayotte remise en cause du droit du sol
- Le rapport d'Aurélien Taché (février 2018) pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers **arrivant en France** ;
- Création de la DIAIR (Alain Régnier)

En conclusion

- intégration immigration = sujets tabou (peur de « faire le jeu du FN »!)
- Abandon d'une ambition et du terme intégration mais aussi de la lutte contre les discriminations , de l'affirmation que la diversité française est un FAIT et une RICHESSE ;
- Montée des revendications identitaires , des replis, des peurs en France et dans d'autres pays UE, pas de « lobby » pour l'intégration ni de mouvement social.
- Il reste ...les citoyens engagés, les associations..

Annexe 2

**« Les droits fondamentaux des étranger.ère.s en
France - Le point de vue du Défenseur des droits »**

**Les 25 ans du réseau des PAADE dans les Bouches-du-
Rhône**

Les droits fondamentaux des étranger.ère.s en France

Le point de vue du Défenseur des droits

Elsa ALASSEUR

Juriste au Pôle Droits Fondamentaux des Etrangers

Défenseur des droits

Direction Affaires publiques

11 octobre 2018

Le Défenseur des droits

Textes fondateurs

- ✓ Constitution du 4 octobre 1958, Titre XI bis, Article 71-1
- ✓ Loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits

Le Défenseur des droits

4 missions correspondant à celles des 4 institutions qu'il a fusionnées (LO 29 mars 2011, art. 4)

- ✓ Défendre les droits et libertés dans le cadre des relations avec les administrations
- ✓ Défendre et de promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant
- ✓ Lutter contre les discriminations
- ✓ Veiller au respect de la déontologie de la sécurité

Le traitement des réclamations

Modalités de saisine du DDD et recevabilité des réclamations

Le principe de l'instruction contradictoire des réclamations

Pouvoirs d'instructions du DDD (LO 29 mars 2011, chap. 2)

- ✓ Demande d'explications
- ✓ Demande de pièces
- ✓ Visites sur place
- ✓ Auditions

Les prises de position du DDD

- ✓ **Avis, rapports** (LO 29 mars 2011, art. 32)
- ✓ **Recommandations** (LO 29 mars 2011, art. 25)
- ✓ **Observations devant les juridictions** (LO 29 mars 2011, art. 33)

Le DDD et les droits fondamentaux des étrangers

Mai 2016 : publication du *Rapport sur les droits fondamentaux des étrangers en France*

« Relever [au terme d'un travail de recensement des actions juridiques menées par le DDD] l'ensemble des obstacles qui se dressent à l'accès des étrangers aux droits fondamentaux en France et mesurer l'écart entre les droits proclamés et les droits effectivement exercés ».

Le DDD et les droits fondamentaux des étrangers

Juin 2016 : création du pôle Droits fondamentaux des étrangers

- ✓ Un **champ de compétence transversal** recoupant la plupart des problématiques abordées dans le *Rapport sur les droits fondamentaux des étrangers* : entrée, séjour, éloignement des étrangers, asile, protection sociale, travail, hébergement.
- ✓ **9 agents** (1 cheffe de pôle – 7 juristes – 1 assistante)
- ✓ Environ **800 dossiers** par an + de très nombreuses sollicitations hors dossiers (Avis au Parlement, rapports, auditions, etc.)

Adresse du pôle (permanence) :
pole.dfe@defenseurdesdroits.fr

Annexe 3
L'effet quartier
Une discrimination territoriale...

L'effet quartier Une discrimination territoriale...

...

L'effet quartier consiste à « mesurer » les effets qui peuvent être générés par le fonctionnement propre du territoire (image, absence de mixité, manque de réseaux pour accéder à l'information, aux droits ou à l'emploi par exemple).



Une note de problématisation générale

Des tableaux, des graphiques, avec un contour quand il s'agit de données au quartier précis et sans contour quand il s'agit de données IRIS

Une aide méthodologique pour accompagner sa propre analyse

Une analyse spécifique par chapitre pour les QPV du 06 avec des jeux de couleurs selon les piliers

Diagnostique de la Politique de la Ville
Département des Alpes Maritimes
Célestins 2018
Compas

Population

Indicateurs de la population selon l'âge

Centre de Recherche pour le Négoce de la Ville - INJ

Compas

DES PORTRAITS DE QUARTIER POUR LES SEULS QPV

Des données
aux contours
exacts avec
une couleur
par
thématique

Des données brutes
mais en fin de
document une analyse
typologique

compas

UNE APPROCHE DYNAMIQUE LONGUE DES TERRITOIRES

Des territoires caractérisés par une concentration de la pauvreté

Au regard des niveaux et à nouveau des modes de détermination de la géographie prioritaire, il est tout à fait logique que les taux de pauvreté dans les quartiers soient très importants.

La pauvreté des enfants est beaucoup plus forte que la pauvreté globale. Cette situation est encore renforcée dans les QPV.

- Dans les Alpes Maritimes, 40,6 % des habitants des QPV vivent sous le seuil de pauvreté. 6% des habitants vivent dans un QPV. 14% des personnes en situation de pauvreté vivent dans un QPV.
- 50,6 % des habitants en QPV sur l'ACCM vivent en dessous du seuil de pauvreté
- 53% des habitants des QPV du Grand Avignon vivent sous le seuil de pauvreté
- Sur AMP, 52% des enfants de moins de 18 ans des QPV sont bénéficiaires de la CMUC. Ils représentent 53% de tous les enfants bénéficiaires de la CMUC sur AMP... alors que les enfants des QPV ne représentent que 17% de tous les enfants d'AMP.
- Un niveau de vie très faible dans les quartiers : sur Terres de Provence, l'écart avec la CA est de 350 € pour le premier quartile, de 500 € pour le médian et de 700 € pour les troisième quartile



Des territoires QPV qui décrochent...

L'accroissement des écarts

Cette approche sur une période longue permet de mettre en évidence l'évolution de quelques indicateurs suivis dans le temps. Ces trois indicateurs clés sont importants car le **revenu médian** permet de mesurer la capacité de consommation des habitants, le **taux d'emploi**, la contribution à la production et enfin le **niveau de formation** peuvent s'apparenter à une partie du capital humain personnel.

Ces trois dates et donc deux périodes sont intéressantes car entre le début des années 2000 et 2009, il y a eu une situation économique en France plutôt favorable, entre 2009 et 2015 il s'agissait d'une période économiquement très défavorable. Or dans les deux cas les écarts se sont accrus/

- Le **taux d'emploi** des 25/54 ans : entre les IRIS des QPV et l'ensemble de Toulon Provence Méditerranée les écarts étaient de 14,7 points en 1999, de 15,9 points en 2009 et de 17 points en 2014
- Le **niveau du revenu médian** pour les IRIS des QPV d'AMP dans leur ensemble : 503€ d'écart en 2001 avec AMP, puis 668€ en 2009 et enfin 748 € en 2014
- La **part des diplômés de l'enseignement supérieur** pour les IRIS des QPV du Grand Avignon : 10 points en 1999, 13 points en 2009 et 15 points en 2014



Ecart revenus médiant QPV / AMP

2000	2009	2014
- 503 €	- 668 €	- 748 €

Ecart taux d'emplois 25-54 ans QP / AMP

2000	2009	2014
- 15,9 %	- 17,3 %	- 19,9 %

Ecart indice de chômage QP / AMP

2000	2009	2014
+ 15,3	+ 12,1	+ 13,1

Ecart haut niveau de formation QP / AMP

2000	2009	2014
- 10,5	-13,4	-14,6



ECARTS Territoires / AMP	Revenus médians / AMP			Taux d'emploi 25-54 ans / AMP			Indice de chômage / AMP		
	2000	2009	2014	2000	2009	2014	2000	2009	2014
QPV Grand centre-ville	- 608	- 833	- 932	- 20,1	- 22,5	- 24	+ 19	+ 16,7	+ 16,2
QPV Grand Sud Huveaune	- 336	- 420	- 497	- 7,8	- 5,7	- 9,8	+ 8	+ 4,9	+ 6
QPV Nord Est 13	- 519	- 697	- 804	- 18,2	- 19,2	- 19,6	+ 17,5	+ 15,2	+ 14,6
QPV Nord Est 14	- 524	- 751	- 907	- 19,1	- 22,1	- 24,7	+ 18,8	+ 16,5	+ 17,8
QPV Nord littoral Est	- 500	- 779	- 971	- 21	- 27	- 29	+ 21,4	+ 18,8	+ 18
QPV Nord Littoral Ouest	- 532	- 710	- 828	- 19,5	- 24,2	- 28,5	+ 19,5	+ 11,3	+ 13,1
Ensemble QPV Marseille	- 524	- 723	- 836	- 17,7	- 20,1	- 22,5	+ 17,3	+ 14,1	+ 14,5
Iris hors QPV Marseille	+ 108	+ 116	+ 92	+ 2,8	+ 1,5	+ 1,3	- 2	- 0,9	- 1,1

Des quartiers qui décrochent

- / aux niveaux de revenus (revenus médians entre QPV / Avignon):

2001	- 500 €
2008	- 645 €
2013	- 842 €

- Taux d'emploi 25-54 ans

1999		2008		2013	
QPV/ GA	- 16 points	QPV/ GA	- 20 points	QPV/ GA	- 24 points
QPV / France	- 22 points	QPV / France	- 26 points	QPV / France	- 31 points

- Indice de chômage (QPV / Grand Avignon)

1999	+ 13 points
2008	+ 16 points
2013	+ 19 points

L'effet quartier :
à catégorie sociale équivalente, le fait
d'habiter un QPV pénalise
les parcours de vie

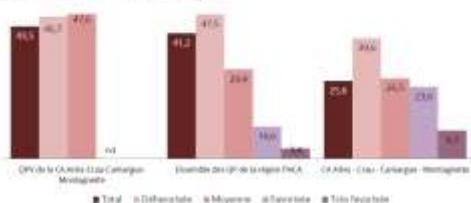
A partir de la situation sociale des parents, ACCM

RATIO LYCEENS EN LYCEE PROFESSIONNEL SUR ENSEMBLE LYCEENS

	QPV ACCM	ACCM
Très favorisés	nd	9,3 %
Favorisés	Nd	23,6 %
Moyens	47,6 %	26,5 %
Défavorisés	46,7 %	39,6 %
Total	43,5 %	25,6 %

Part des élèves en lycée professionnel parmi l'ensemble des lycéens selon la PCS du représentant légal (en %)

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Enquête 2011



L'orientation scolaire vers lycée pro. A partir de la situation sociale des parents et du lieu d'habitat

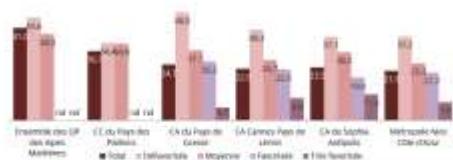
RATIO LYCEE PRO SUR ENSEMBLE LYCEENS

	QPV 06	NCA
Très favorisés	nd	7,9 %
Favorisés	Nd	21,2 %
Moyens	38,3 %	25,3 %
Défavorisés	45,6 %	37,2 %
Total	41 %	21,9 %

Dans les quartiers :

Part des élèves en lycée professionnel parmi l'ensemble des lycéens selon la PCS du représentant légal (en %)

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Enquête 2011



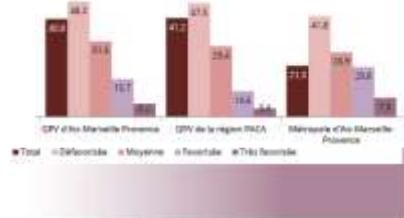
L'orientation scolaire vers lycée pro.
A partir de la situation sociale des
parents et du lieu d'habitat

	QPV AMP	AMP hors QPV
TRES FAVORISES	5%	8%
FAVORISES	16%	21%
MOYENS	32%	26%
DEFAVORI SES	48%	38%
TOTAL	42%	22%

Les lycéens

Dans les quartiers :

Part des élèves en lycée professionnel parmi l'ensemble des lycéens selon la
PCS du représentant légal (en %)
Source : Ministère de l'Éducation Nationale (Sept 2014)



Globalement, 21% des lycéens sont en lycée professionnel sur AMP. Ils sont 41% parmi les lycéens des QPV à l'être, sans juger de la pertinence des orientations, l'orientation est très différente. Pour les catégories défavorisées et moyennes, les écarts sont très nets.



LA JEUNESSE



La notion de mineurs vulnérables est construite sur 7 indicateurs de fragilité qui se réfèrent :

- Au logement (surpeuplement, qualité du logement, type de logement)
- A l'emploi des parents (absence d'emploi, emploi précaire)
- A la formation des parents (parents ayant ou pas un diplôme)
- A la structure familiale (nombre d'enfants, monoparentalité)

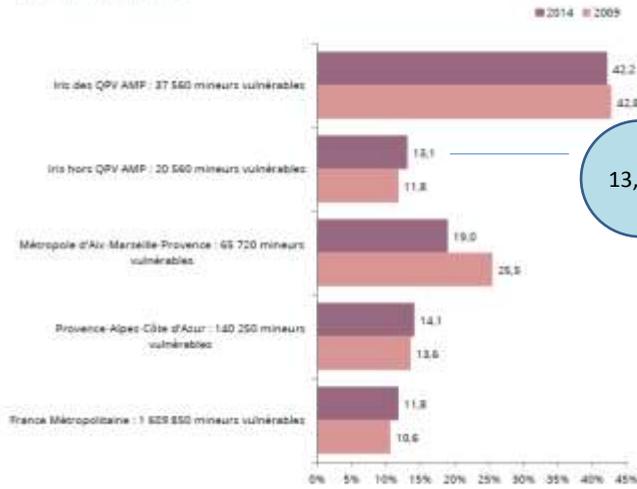
Quand au moins 4 de ces 7 indicateurs se cumulent l'enfant est considéré comme vulnérable. Dans près de la moitié des situations, les enfants des QPV sont dans cette situation avec une légère progression (observée aussi aux autres niveaux territoriaux).

Cet indicateur légitime la nécessité d'un travail sur la réussite éducative des enfants dans les QPV.

Les mineurs vulnérables AMP

Part des enfants mineurs vulnérables sur le plan socio-éducatif* (%)

Source : Insee RP fichiers détaillés



42,2 %

13,1 %

* enfants cumulant au moins 4 des 7 facteurs de risque identifié
Note : effets de non scolarisés du RP le plus récent affichés



Mineurs vulnérables AMP



La vulnérabilité des enfants : CT 2 Pays d'Aix

La vulnérabilité des enfants se détermine à partir de 7 indicateurs de fragilité. Chacun de ces indicateurs en lui-même n'est pas suffisant en lui-même pour définir la vulnérabilité.

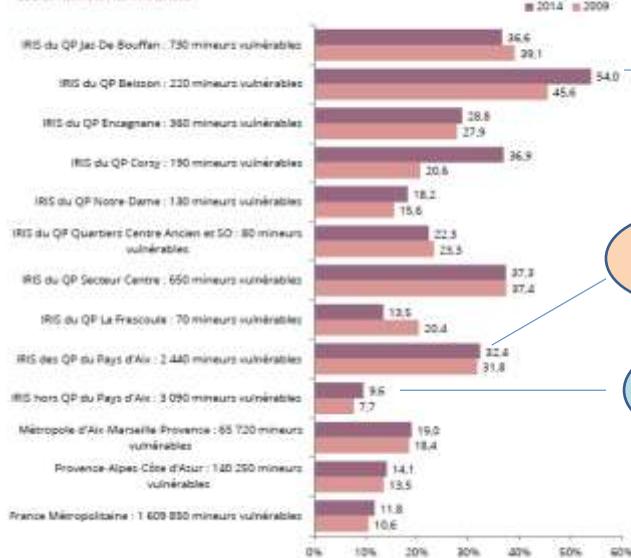
Quand 4 des 7 indicateurs, qui peuvent être isolés à partir du fichier détail de l'INSEE, se cumulent on considère qu'il y a vulnérabilité.

Les indicateurs concernent le logement, surpeuplement, les ménages taille et type de ménages, l'emploi des parents (chômage, précarité, ...) et les niveaux de formation de parents.

Mineurs vulnérables

Part des enfants mineurs vulnérables sur le plan socio-éducatif* (%)

Source : Insee RP fichiers détaillés



54 %

32,4 %

9,6 %

* enfants cumulant au moins 4 des 7 facteurs de risque identifié
Note : effets de non scolarisés du RP le plus récent affichés



Mineurs vulnérables CT1

La notion de mineurs vulnérables est construite sur 7 indicateurs de fragilité qui se réfèrent :

- Au logement (surpeuplement, qualité du logement, type de logement)
- A l'emploi des parents (absence d'emploi, emploi précaire)
- A la formation des parents (parents ayant ou pas un diplôme)
- A la structure familiale (nombre d'enfants, monoparentalité)

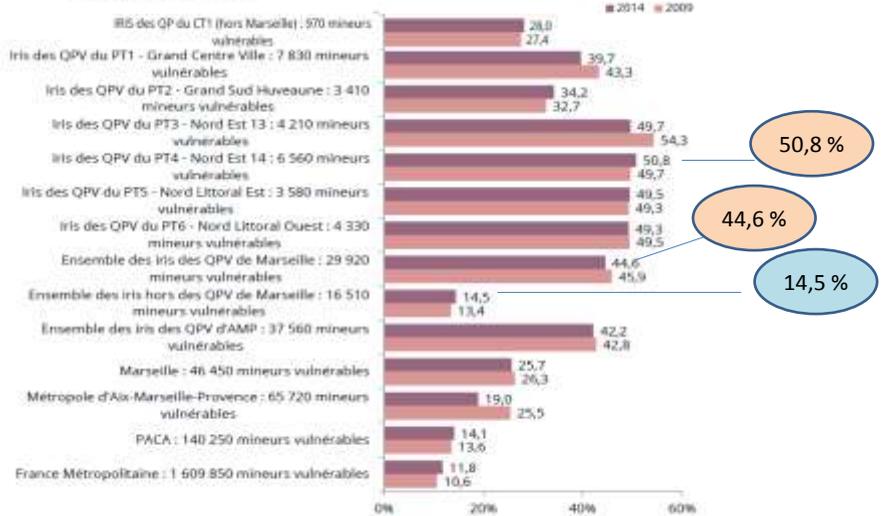
Quand au moins 4 de ces 7 indicateurs se cumulent l'enfant est considéré comme vulnérable. Dans près de la moitié des situations, les enfants des QPV sont dans cette situation avec une légère progression (observée aussi aux autres niveaux territoriaux).

Cet indicateur légitime la nécessité d'un travail sur la réussite éducative des enfants dans les QPV.

Mineurs vulnérables

Part des enfants mineurs vulnérables sur le plan socio-éducatif* (%)

Source : Insee RP fichiers détaillés



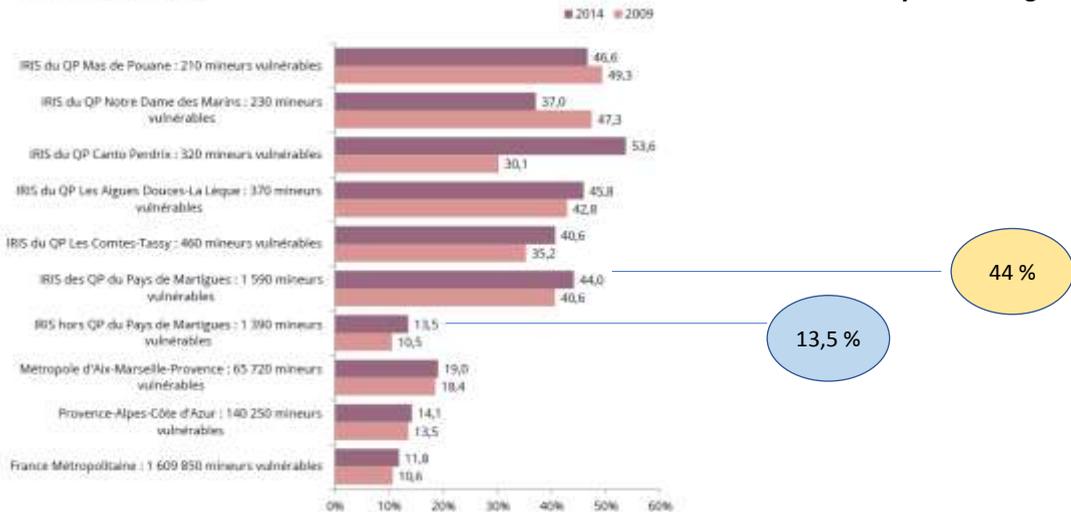
* enfants cumulant au moins 4 des 7 facteurs de risque identifié
Note : effectifs de non scolarisés du RP le plus récent affichés

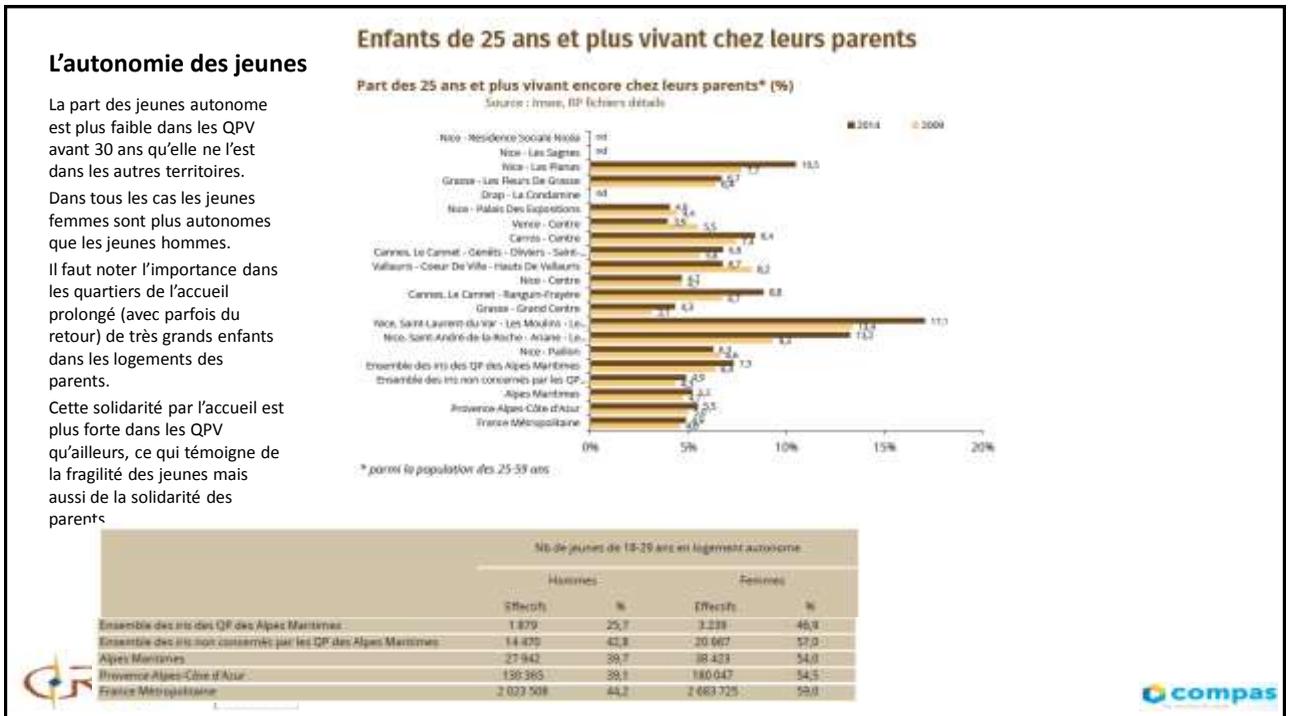
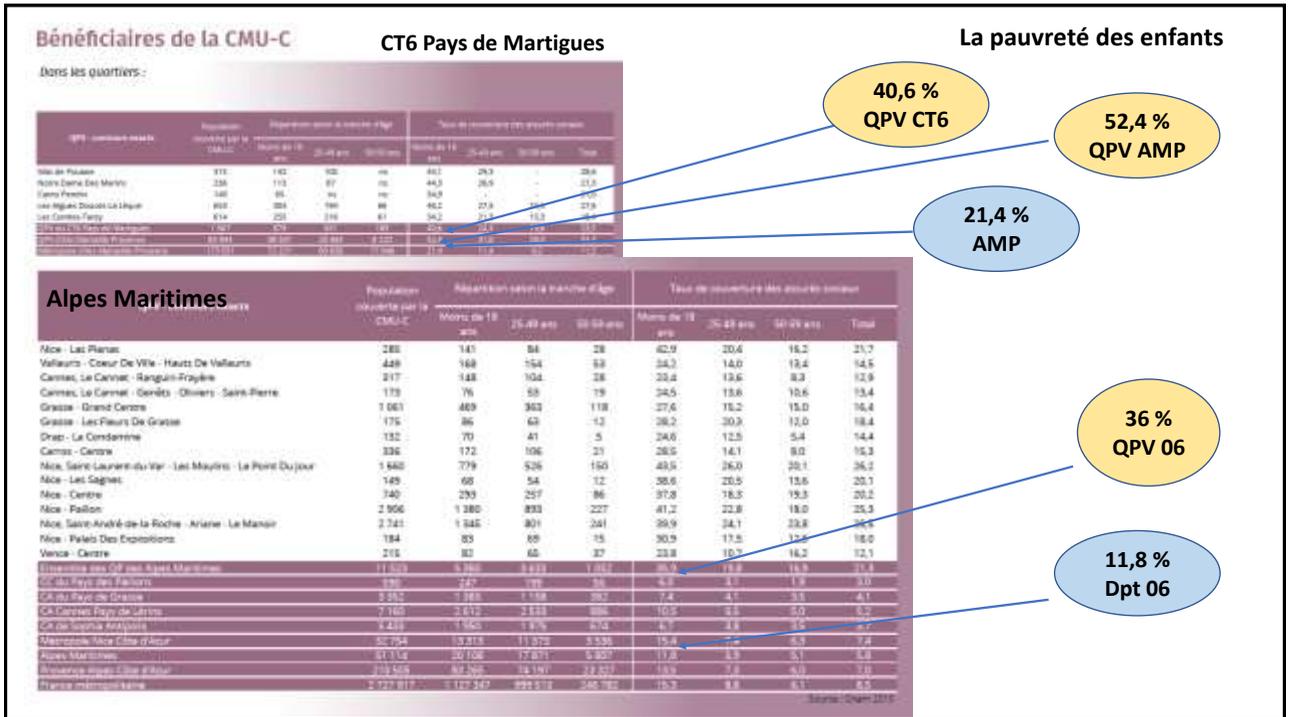


Part des enfants mineurs vulnérables sur le plan socio-éducatif* (%)

Source : Insee RP fichiers détaillés

Pays de Martigues



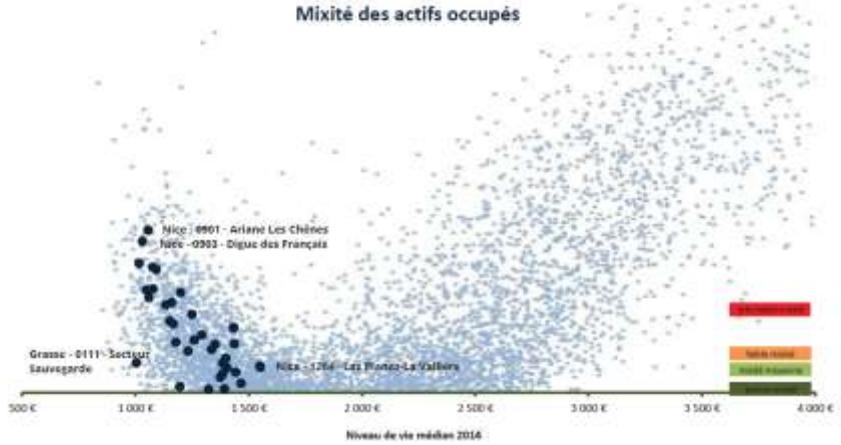


La mixité sociale

Un indice de mixité sociale basé sur une mesure des écarts entre la répartition des CSP en France et la répartition des CSP dans chacun des quartiers français (IRIS). L'indice est calculé par la somme de la mesure des écarts au carré pour chacune des situations.

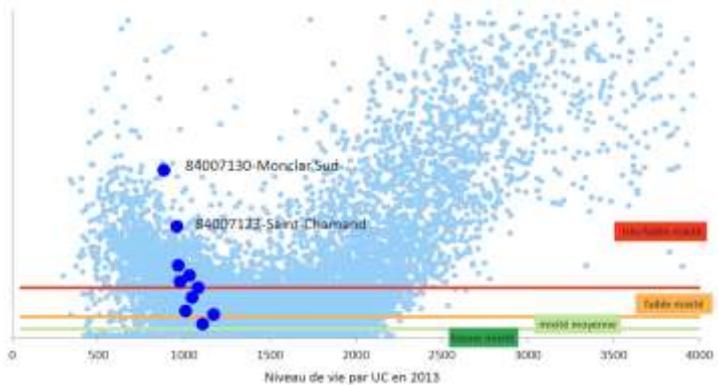
Une mixité sociale encore moins forte dans les territoires les plus aisés que dans les territoires les plus fragiles. (Dpt 06)

Mixité des actifs occupés



La mixité sociale (Grand Avignon)

Mixité des actifs occupés



La mixité des catégories socio-professionnelles

	Mixité des actifs occupés			Poilés des cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actifs occupés (%)		
	1998	2008	2015	1998	2008	2015
IRIS du QPV Quartiers Nord-Est				6,9	6,6	6,1
IRIS du QPV Quartiers Nord-Est				8,8	8,7	7,8
IRIS du QPV Quartier De Saint Chamand				3,7	0,6	1,8
IRIS du QPV Quartier-pôle et Centre-ville				1,5	9,8	2,9
IRIS du QPV du Grand Avignon				1,8	1,1	1,0
IRIS hors QPV du Grand Avignon				14,8	14,6	11,2
Avignon				10,8	14,2	18,3
Le Puy-en-Vie				7,9	19,2	16,4
CA du Grand Avignon				13,2	15,1	16,5
Province Alpes-Côte d'Azur				15,8	14,1	14,2
France métropolitaine				13,1	14,1	13,3



QUELLE PLACE POUR LES FEMMES ?



La place des femmes dans les QPV (Dpt 06)

L'analyse des pratiques sportives (basées sur les licences délivrées par les fédérations) met en évidence des décalages significatifs entre les QPV et les autres territoires.

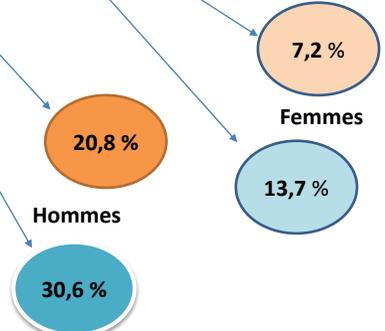
Le rapport est un peu moins du simple au double et fréquemment encore plus important pour les femmes où la pratique sportive avec licence est peu fréquente, 7% des femmes dans les QPV contre 20% pour les hommes.

Les habitants des QPV représentant 7% des licenciés du département mais 19% des licenciés à la Fédération Française de Football.

Dans les quartiers :

QPV / catégories exactes	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Nombre de licenciés	Part des licenciés dans la population des hommes en %	Nombre de licenciés	Part des licenciés dans la population des femmes en %	Nombre de licenciés	Part des licenciés dans la population totale en %
En QPV	6 200	20,8	2 270	7,2	8 480	13,8
Hors QPV	77 670	30,6	39 680	13,7	117 370	21,6
Ensemble	83 870	29,8	41 940	13,0	125 850	20,8
Part des licenciés en QPV (%)	7,4	-	5,4	-	6,7	-

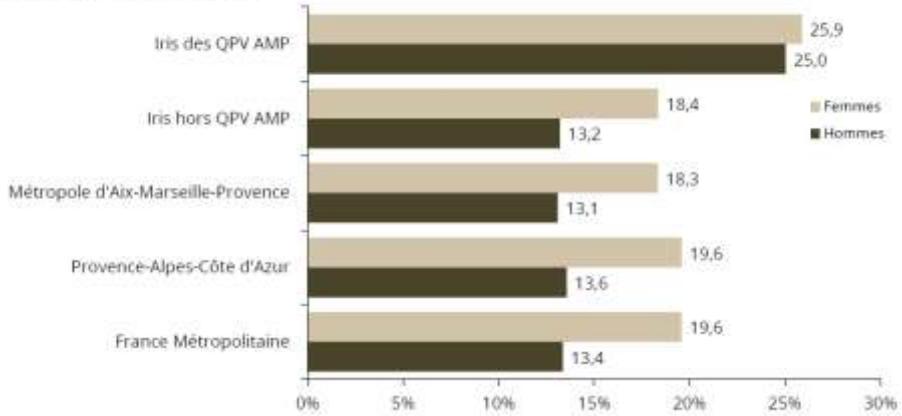
Source : Répertoire des sports, 1402 2014 et 1404 2014, RP 2014



ECARTS HOMMES/FEMMES

Taux de déqualification (%)

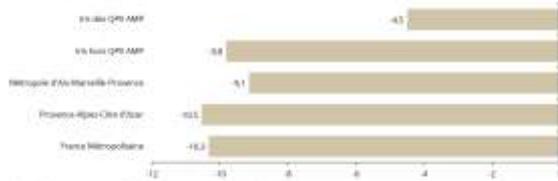
Source : Insee, RP fichiers détails 2014



Ecarts hommes/femmes AMP

Écart entre hommes et femmes de la part des hauts niveaux de formation parmi les 15-29 ans non scolarisés (valeur en points)

Source : Insee, RP fichiers détails 2014



Note de lecture : un écart positif indique une sous-représentation des femmes. Inversement, un écart négatif indique une sur-représentation des femmes.

Evolution du taux d'activité des 25-54 ans (%)

	hommes				femmes			
	1990	1999	2009	2014	1990	1999	2009	2014
Iris des QPV AMP	92,4	88,9	86,0	82,9	64,2	71,1	68,1	66,5
Iris hors QPV AMP	92,9	91,6	91,0	91,0	71,4	77,8	83,2	84,5
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	93,7	92,1	91,2	90,7	69,3	76,7	80,9	82,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	94,4	92,7	92,5	92,1	69,5	76,4	82,2	83,9
France Métropolitaine	95,5	94,6	94,3	94,2	74,8	80,5	85,6	87,2



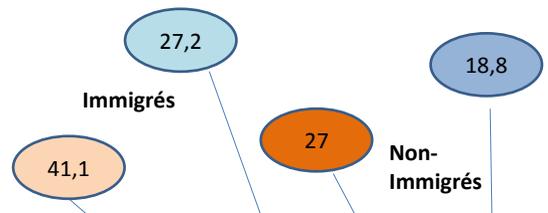
LES IMMIGRES ET LA DISCRIMINATION



	Population étrangère			Population immigrée*		
	effectifs	%	Evo/2009-2014	effectifs	%	Evo/2009-2014
Ensemble des iris des QP des Alpes Maritimes	18 642	18,3	+2,4	23 811	24,6	+4,4
Ensemble des iris non concernés par les QP des Alpes Maritimes	50 813	10,0	+15,1	72 805	14,3	+12,6
Alpes Maritimes	128 660	10,0	+9,2	151 388	14,0	+7,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	338 164	6,8	+10,7	518 037	10,4	+7,3
France Métropolitaine	4 078 037	7,4	+11,5	5 244 214	11,1	+6,8

* personnes nées étrangères à l'étranger

Approcher les discriminations (Dpt 06)



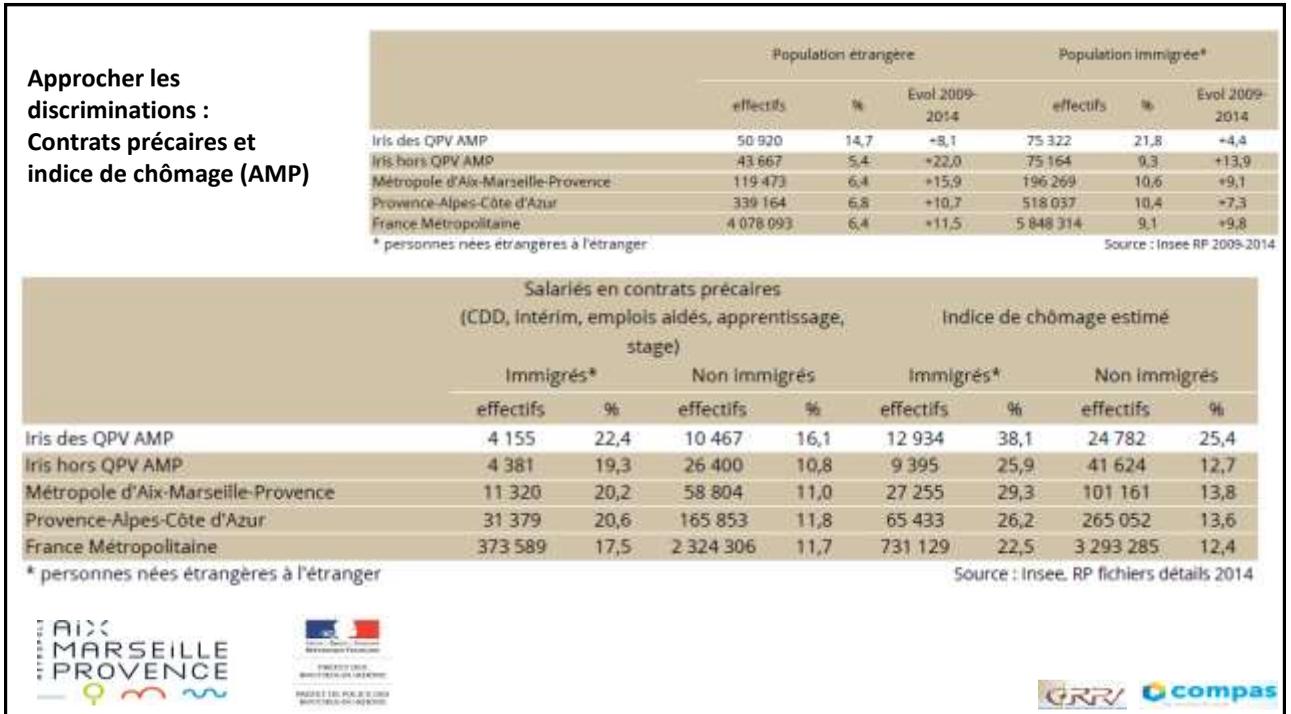
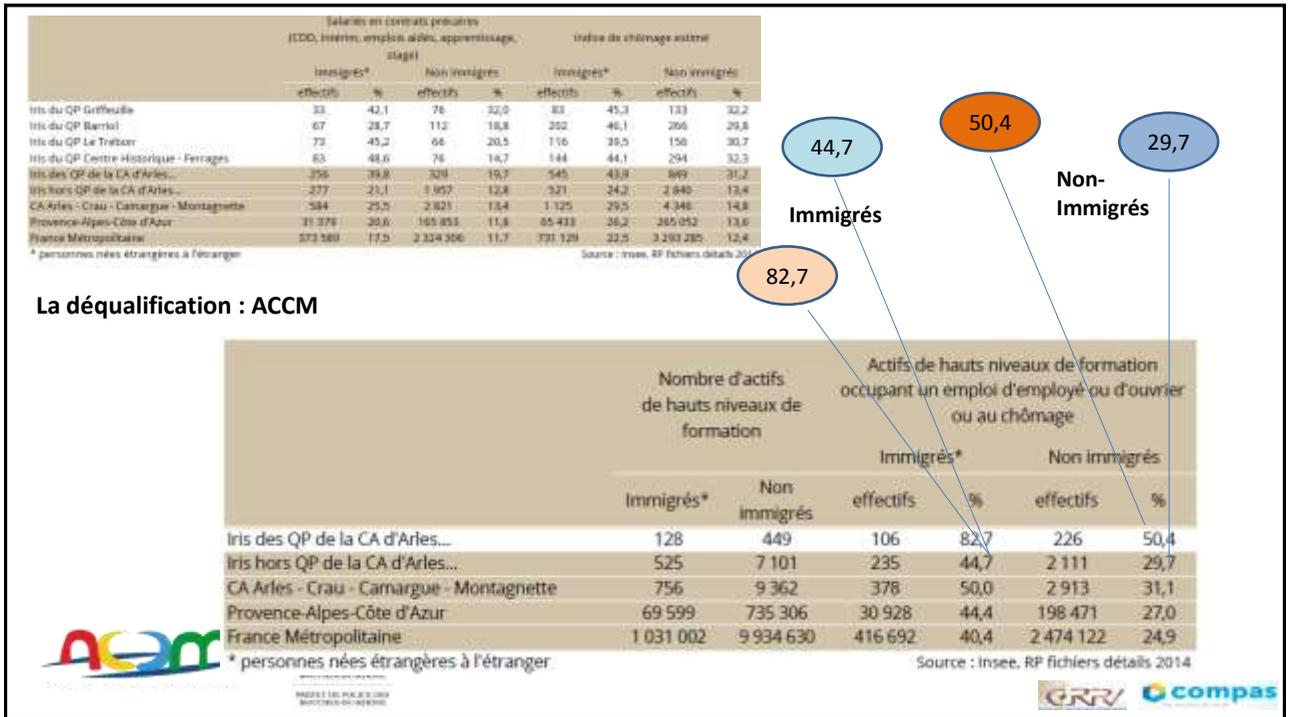
Déqualification

	Nombre d'actifs de hauts niveaux de formation		Actifs de hauts niveaux de formation occupant un emploi d'employé ou d'ouvrier			
	Immigrés*	Non immigrés	Immigrés*		Non immigrés	
			effectifs	%	effectifs	%
Ensemble des iris des QP des Alpes Maritimes	1 595	6 398	656	41,1	1 724	27,0
Ensemble des iris non concernés par les QP des Alpes Maritimes	12 754	78 368	3 470	27,2	14 740	18,8
Alpes Maritimes	24 695	162 025	6 312	25,6	31 254	19,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	69 589	735 306	17 735	25,5	139 118	18,9
France Métropolitaine	1 031 002	9 934 630	240 097	23,3	1 767 562	17,8

* personnes nées étrangères à l'étranger

Source : Insee, RP fichiers détaillés 2014





Quelques éléments de synthèse

Il y a 301949 habitants dans les QPV d'Aix Marseille Provence

Pour une population totale de 1849088 habitants sur l'ensemble de la métropole

Ces quelques indicateurs mettent en évidence des dynamiques territoriales différentes de celles observées dans les autres quartiers

16% de la population d'Aix Marseille Provence est en QPV

- 21% des moins de 25 ans d'AMP
- 16% de tous les lycéens d'AMP
- 19% des lycéens en retard en terminale sur AMP
- 33% des lycéens en lycée professionnel d'AMP
- 28% des contrats aidés d'AMP
- 38% de la population immigrée d'AMP
- 42% des enfants fragiles d'AMP
- 53% des enfants de moins de 18 ans sous le seuil de grande pauvreté (moins de 800€/mois) sur AMP
- 44% des personnes pauvres d'AMP
-



Annexe 4
Présentation EMMAUS Connect



EMMAUS CONNECT

PRÉSENTATION



**EMMAUS
CONNECT**

**FAIRE DU NUMÉRIQUE
UNE CHANCE POUR TOUS**

UNE URGENCE SOCIALE

FAIRE DU NUMÉRIQUE UN LEVIER D'INCLUSION SOCIALE, ET NON UN FACTEUR D'EXCLUSION

Aujourd'hui, plus d'un tiers des français dit rencontrer des difficultés avec le numérique

40%

DES FRANÇAIS* DECLARENT NE PAS ETRE EN CAPACITE DE REALISER SEULS LEURS DEMARCHES EN LIGNE

+ 5 000 000

DE PERSONNES EN FRANCE QUI CUMULENT DIFFICULTES D'INSERTION ET EXCLUSION NUMERIQUE

Une pluralité de profils

Exclusion numérique (7%)



SDF, grands exclus



Personnes âgées de + 70 ans

Précarité numérique forte (19%)



Migrants



Familles en difficulté
Travailleurs pauvres

Précarité numérique faible (14%)



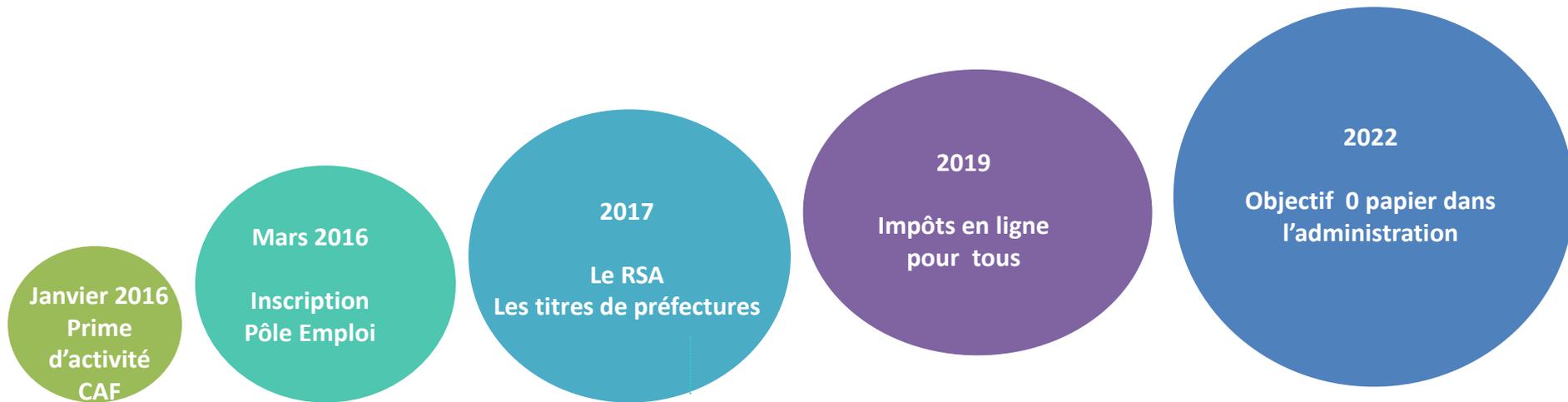
Demandeurs d'emploi



Jeunes en insertion

UN ENJEU NATIONAL

FAIRE DU NUMÉRIQUE UN LEVIER D'INCLUSION SOCIALE, ET NON UN FACTEUR D'EXCLUSION



**UNE FORMIDABLE OPPORTUNITÉ
D'ACCÉLÉRER LES PARCOURS
D'INSERTION ...**

**... ET AUJOURD'HUI UN
PRÉREQUIS À L'ACCÈS
AUX DROITS.**

UNE STRATEGIE CIBLE POUR CHAQUE PROFIL

APPORTER UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS DES DIFFÉRENTS PUBLICS,
ET DÉVELOPPER LEUR MOTIVATION

Donner un coup de pouce ponctuel
aux publics avancés, afin de leur
(re)donner confiance ou bien encore
de les (re)motiver

Former les débutants en capacité
d'apprendre, avant tout sur les
compétences numériques clés (faire
une recherche sur internet, envoyer
un mail, ...)

Assister les publics durablement
exclus (présence de freins
structurels), en raison de leur âge,
illettrisme, d'une barrière de la
langue, ...



COUP DE
POUCE



FORMATION /
MEDIATION

Précarité forte

19%

Précarité faible

14%

60%



ASSISTANCE

Exclusion numérique

7%

DES FREINS ET DES IMPACTS NOMBREUX

LEVER LES FREINS ET FAIRE DU NUMÉRIQUE UNE CHANCE POUR TOUS

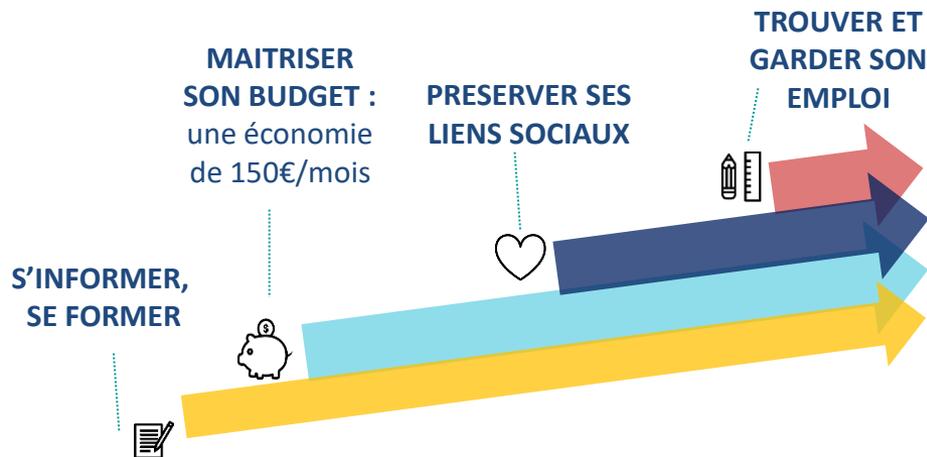
3 principaux freins

1) EQUIPEMENT
& ACCÈS INEXISTANT OU
LIMITÉ

2) COMPÉTENCES
NUMÉRIQUES
INSUFFISANTES

3) FREINS
PSYCHOLOGIQUES
OU MANQUE DE CONNAISSANCE

De nombreux impacts



EMMAÛS
CONNECT

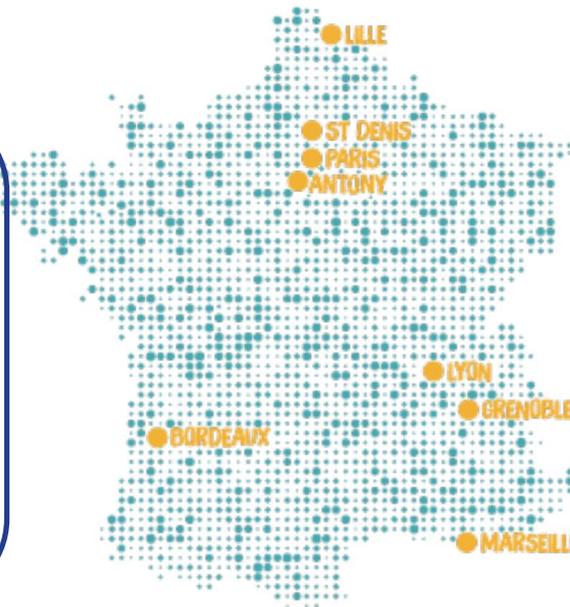
FAIRE DU NUMÉRIQUE
UNE CHANCE POUR TOUS

EMMAUS CONNECT

7 ANS D'EXPÉRIENCE AU SERVICE DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE DES PUBLICS FRAGILES

Un **réseau de terrain** dans 8 grandes villes de France pour accompagner les publics :

- 1 → Solutions d'accès au numérique
→ Mission de conseil et médiation
- 2 → Formation des publics



- 35 000 bénéficiaires
- 1 000 partenaires prescripteurs

EMMAUS
CONNECT

FAIRE DU NUMÉRIQUE
UNE CHANCE POUR TOUS



LE PROGRAMME DE TERRAIN

LE PARCOURS DES BENEFICIAIRES

NOS OFFRES D'ACCOMPAGNEMENT

OBJECTIFS

Orientation par les intervenants sociaux

Un diagnostic

- SOCIAL
- NUMERIQUE



Réseau national d'inclusion numérique

Outils et contenus pédagogiques pour accompagner vos usagers en difficulté numérique

Accompagnement aux usages numériques

- PARCOURS D'INITIATION (découvrir, acquérir 1ères compétences : clavier, souris, bureau, e-mail, traitement de texte)

- PERMANENCES CONNECTEES (accompagnement numérique individualisée selon les questions des bénéficiaires)

- ATELIERS SPECIFIQUES:
 - Emploi
 - Démarches..
- APPLIHOUR: présenter des appli du quotidien

Solutions d'accès aux télécommunications

- ACCOMPAGNEMENT (joindre mon service client, choisir offre, etc.)
- MEDIATION (prévention, résolution d'impayés ou litiges de télécom)

OFFRES SOLIDAIRES INTERNET

- Data mobile et connexion internet
- Smartphones et ordinateurs reconditionnés

OFFRES SOLIDAIRES TELEPHONE

- Recharges prépayées
- Téléphones portables

Un accès et des usages réguliers et durables

Une envie d'aller plus loin

Une insertion socio-pro Accélérée

EMMAÛS CONNECT FAIRE DU NUMÉRIQUE UNE CHANCE POUR TOUS



NOS HORAIRES D'OUVERTURE

VENTE ET ATELIERS INFORMATIQUES

Vente

Mardi 14h-18h
Mercredi 14h-18h
Vendredi 14h-18h
Samedi 9h-13h
14h-18h

Parcours d'initiation

**Un parcours par
mois**
Mardi 9h-11h
Mercredi 9h-11h

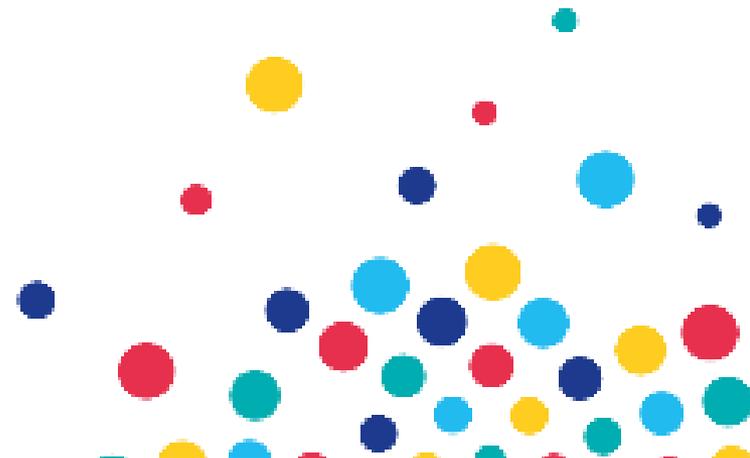
Permanences connectées

Mercredi 14h-16h
Vendredi 14h-16h
16h-18h
Samedi 10h-12h
14h-16h



**EMMAÜS
CONNECT**

**FAIRE DU NUMÉRIQUE
UNE CHANCE POUR TOUS**



EMMAUS CONNECT

7 ANS D'EXPÉRIENCE AU SERVICE DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE DES PUBLICS FRAGILES

3

Un **organisme de formation** pour accompagner les réseaux dans le passage à l'action

- 2000 personnes formées (travailleurs sociaux, médiateurs numériques)
- 98% de taux de satisfaction

4

Des capacités d'**étude et de sensibilisation** pour anticiper les solutions de demain

- Diagnostics et publications *Les Cahiers Connexions Solidaires*
- Sensibilisation des décideurs publics, privés, et associatifs.



EMMAUS
CONNECT

FAIRE DU NUMÉRIQUE
UNE CHANCE POUR TOUS

Identification des publics de l'antenne marseillaise

Des 393 rendez-vous d'inscription qui ont été réalisés en 2017, nous pouvons déduire quelques statistiques pour identifier les différents publics qui viennent dans notre point d'accueil

Ressources financières
68% des bénéficiaires perçoivent entre 0 et 500€ par mois. 25% perçoivent entre 500€ et 1000€.

Logement
52% des personnes sont hébergés ou domiciliés

Le niveau informatique
41% sont des débutants et 37% ont un niveau confirmé

Parité Hommes & Femmes

L'âge
74% entre 20-60 ans et 5% dans la tranche «Jeunes seniors»

Situation professionnelle
Si près de la moitié sont en recherche d'emploi, 18% sont dans un processus de stabilisation. Seulement 4% ont un emploi « stable » (CDD ou CDI)

➤ **En 2017:** 639 accompagnements aux usages, 1178 d'heures d'ouverture au public ou encore 4398 recharges vendues à tarif solidaire

**EMMAÛS
CONNECT**

**FAIRE DU NUMÉRIQUE
UNE CHANCE POUR TOUS**



RETROUVEZ NOUS SUR : emmaus-connect.org et wetechcare.org
@EmmausConnect @WeTechCareORG

VOTRE CONTACT : Prudence DROCHON / 06-11-92-11-69



EMMAÛS
CONNECT

FAIRE DU NUMÉRIQUE
UNE CHANCE POUR TOUS